

**Art. 3.— Financement**

Le plan de financement de l'opération décrite à l'article précédent est arrêté comme suit :

- F.I.D.E.S. équipements des communes	41.900,00 €, soit 5.000.000 F CFP, soit 70,26 %
- Fonds propres communaux	17.732,08 €, soit 2.116.000 F CFP, soit 29,74 %

**CONVENTION de financement n° 47-02 du 28 mars 2002.**

Entre :

- Le Fonds intercommunal de péréquation, représenté par M. le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

- La commune de Makemo, représentée par son maire M. Tuhiva Mairoto,

Il est convenu ce qui suit :

*Dispositions générales***Article 1er.— Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Makemo pour faciliter la réalisation de l'opération intitulée "Clôture du C.S.P. de Makemo", décrite à l'article 2 ci-après.

**Art. 2.— Description de l'opération**

L'opération consiste en la réalisation d'une clôture de 170 mètres par 1,25 mètres de haut au centre scolaire primaire de Makemo, soit un coût total estimé à 15.888,48 €, soit 1.896.000 F CFP.

**Art. 3.— Plan de financement**

L'opération décrite à l'article précédent s'effectuera selon le plan de financement arrêté comme suit :

- F.I.P. 100 %	15.888,48 €, soit 1.896.000 F CFP
----------------	-----------------------------------

**ACTES DES AUTORITES  
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

**DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES**

**CURATELLE AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS  
N° 4600 DAF.REC-HYP.**

Il est donné avis de recherche des héritiers de Mme Nohotua Maruhi Moarii, MM. Terika a Tehiva ; Taupega Mataroro a Mahaga ; Ah Kiau ; Mmes Turerearii a Tau dite Puai a Tupea ; Irène Fuller née à Papetoai, Moorea, le 16 décembre 1930 ; MM. Viri Fuller, né le 25 août 1923 ;

René Fuller, né le 12 novembre 1925 ; Mme Augustine Fuller, née le 8 août 1932 ; MM. Maiti a Matahio ; Meaho a Tefana ; Tetupaahira a Pihavi ; Mme Manava Teringa Hiringa ou Taurua épouse de Roo Tematuanui ; MM. Faatumu ou Tumufenua Hiti Temanava ; Paoho a Mahia ; Kaua a Tetoa ; Teavaro Vahinearai ; Teupoo Tutamahine ; Teraireia a Turi ; Tiaoro Maminue ; Teaio a Avaono a Teahuiruarei ; Tauaea a Teahutaata a Teahuiruarei ; Kaoko a Tehara ; Tutana Neri ; Viriamu Neri ; Taumata Neri ; Gapiki a Roi ; Hoaia a Houkini, lesquels sont invités à se faire connaître à la direction des affaires foncières (division de la recette-conservation des hypothèques), "Fare Haamanaraa", à Fare Ute.

Fait à Papeete, le 8 avril 2002.

*Le curateur aux successions  
et biens vacants,  
Louis PICARD.*

**SERVICE DES DOUANES**

**COURS DES CHANGES**

pour l'application des droits et taxes de douane  
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 18 avril au 1er mai 2002 inclus)

CODE DEVISE PAYS	DEVICES	Cours en francs pacifiques
EUR Euro.....	1 Euro	119,33
USD Etats-Unis d'Amérique.....	1 dollar U.S.	135,53
CHF Suisse.....	1 franc suisse	81,31
AUD Australie.....	1 dollar	72,04
HKD Hong Kong.....	1 dollar	17,37
SGD Singapour.....	1 dollar	73,83
NZD Nouvelle-Zélande.....	1 dollar	59,61
FJD Fidji.....	1 dollar	60,50
SEK Suède.....	1 couronne suédoise	13,09
CAD Canada.....	1 dollar canadien	85,37
NOK Norvège.....	1 couronne norvégienne	15,64
DKK Danemark.....	1 couronne danoise	16,04
JPY Japon.....	100 yens	102,76
GBP Grande-Bretagne.....	1 livre sterling	194,92

**SERVICE DE L'URBANISME**

**ETAT RECAPITULATIF  
DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS  
DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER  
POUR LE MOIS DE MARS 2002**

COMMUNE DE ARUE

*Travaux autorisés le 1er mars 2002*

N° 02-233-1 MLT.AU, Mlle Béatrice Tetuanui, parcelle cadastrée 24, section P (terre Ofaipapa) au P.K. 6,300, quartier Tefaaroa, 1 maison d'habitation.

*Travaux autorisés le 8 mars 2002*

N° 99-928-1 MLT.AU, M. Volta Teihotaata, lot 145, lotissement Erima, 1 abri dépôt ;